



Synthèse des observations du public

Projet d'arrêté relatif à la modification du cahier des charges de la filière des emballages ménagers

Dans le cadre de la consultation du public sur le projet d'arrêté susmentionné, menée par voie électronique sur le site internet du ministère en charge du développement durable (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>) du 19 août au 17 septembre 2014 inclus, une observation a été déposée.

L'observation déposée porte sur la modification du cahier des charges qui vise à harmoniser la communication autour des pictogrammes. La modification impose au titulaire de porter une attention particulière à clarifier la signification du marquage contributif et à veiller à la cohérence de ses outils avec la signalétique commune définie à l'article L-541-10-5 du code de l'environnement.

L'observation déposée regrette qu'il soit suggéré aux éco organismes d'instaurer encore plus de communications sur les emballages.

D'autre part l'observation déposée aborde le sujet de la signalétique commune définie à l'article L541-10-5 du code de l'environnement en estimant que cette mesure ne permettra pas de modifier le comportement des consommateurs. Cette remarque ne concerne pas le texte objet de la consultation, le principe de la signalétique commune est défini par le code de l'environnement .